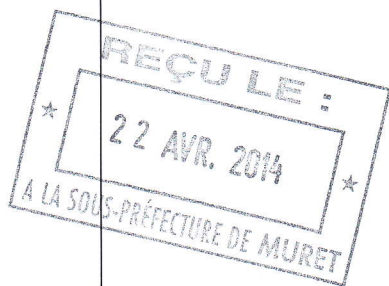



<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 28</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 avril 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.</p> <p>ABSENTE : Eva FLORES</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p>N° 4212</p> <p>OBJET :</p> <p>Election des délégués du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute- Garonne</p>	<p>Monsieur Le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers des collèges électoraux.</p> <p>Chaque conseil municipal doit élire 2 délégués à la commission territoriale dont il relève et cela, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.</p> <p>La commune de SEYSSES relève de la commission territoriale de Muret.</p> <p>Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne est administré par un comité composé de 157 délégués élus par les collèges électoraux relevant de chacune des commissions territoriales constituées au sein du SDEHG à raison d'un délégué par tranche de 5.000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués étant plafonné à 15 par commission territoriale.</p> <p>Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Muret conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Candidats : Dominique ALM, Philippe STREMLER et Jean-Pierre COSSAT.</p> <p>Monsieur le Maire prend acte des candidatures et fait procéder au vote.</p> <p>Le Conseil municipal, procède au vote au scrutin secret et à la majorité absolue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dominique ALM a obtenu 22 voix - Philippe STREMLER a obtenu 22 voix - Jean-Pierre COSSAT a obtenu 6 voix



	<p>Dominique ALM et Philippe STREMLER ont été désignés délégués titulaires à la commission territoriale de Muret relais local du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne</p> <p>Ils ont déclaré accepter ce mandat.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2014</p> <p>Affiché le : 24 AVR. 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 avril 2014</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

REÇU LE :
22 AVR. 2014
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET